

CONDITIONS POUR LES FOURNISSEURS

SP-Q-31101-BCQA

1	OBJET DE LA PROCÉDURE	2
2	MOTIVATION POUR CHANGER	3
3	CHAMP D'APPLICATION	3
4	DÉFINITIONS ET ABRÉVIATIONS	3
5	SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS	3
6	CRITÈRES POUR LES FOURNISSEURS	3
6.1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
6.1.1	Certification	3
6.1.2	Contrôle des archives	3
6.1.3	Qualité du produit	4
6.1.4	Conformité à la loi et aux règlements en vigueur	4
6.2	PROCESSUS D'ACHAT	4
6.3	PLANIFICATION DE QUALITÉ AVANCÉE ET VALIDATION DE NOUVELLE PIÈCE	5
6.3.1	Validation de nouvelle pièce	5
6.3.2	Planification de qualité avancée	6
6.4	VALIDATION DU FOURNISSEUR ET ÉVALUATION	6
6.4.1	Validation d'un nouveau fournisseur et/ou d'un nouveau produit	6
6.4.2	Évaluation du fournisseur	7
6.5	PRODUCTION EN SÉRIE - DOCUMENTS D'EXPÉDITION ET ÉTIQUETAGE DES PRODUITS	7
6.6	IDENTIFICATION ET TRAÇABILITÉ	8
6.7	NON-CONFORMITÉ	8
6.8	PLANS D'URGENCE	9
6.9	AMÉLIORATION CONTINUE	9
6.10	RESPONSABILITÉ DU GROUPE BEKAERT	9
6.11	DÉFINITIONS	10
7	MESURES CORRECTIVES	10
8	RÉFÉRENCES/ANNEXE	10

1 OBJET DE LA PROCÉDURE

Il s'agit de la version la plus récente des « Conditions pour les fournisseurs ». Elle contient les critères de qualité minimums imposés par le Groupe Bekaert (composé de NV Bekaert et ses affiliées) à ses fournisseurs. Le cas échéant, ce manuel reprend les pratiques de base qui doivent être mises en oeuvre dans vos infrastructures. Ces éléments sont assimilés à des besoins spécifiques du client Bekaert.

Ce manuel peut faire l'objet de modifications dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue.

Il représente un outil essentiel pour garantir la qualité 1) des approvisionnements de Bekaert en matière de produits et services, 2) des activités de sous-traitance, de vente et de rachat (« Activités commerciales ») et 3) des produits achetés (barres de garniture et auxiliaires stratégiques).

Les éléments les plus importants sont clairement définis et expliqués, en vue d'une communication transparente entre Bekaert et son fournisseur. Le manuel est soumis à une évaluation, une mise à jour et une amélioration continues.

Le contenu se base sur les normes internationales en vigueur en matière de qualité, d'environnement, de santé et de sécurité (DIN EN ISO 9001, ISO/TS 16949, ISO 14001 et OHSAS 18001), ainsi que les normes du « Groupe Bekaert ».

Chez Bekaert, nous accordons une grande importance à la collaboration étroite avec nos clients et fournisseurs, et ce, dès le premier projet, afin d'assurer des résultats optimaux en termes de conception, de performances et de coûts.

Nos fournisseurs assument pleinement la responsabilité de la qualité des produits livrés. Ils doivent en toutes circonstances respecter les normes et données techniques pertinentes. Ils doivent respecter les lois et règlements en vigueur dans le pays d'origine et dans le pays de destination.

M. Taylor
Chief Executive Officer

T. Geurts
Chief Purchasing Officer

K. Gregoir
Global SH&E Manager

P. De Geyter
Global Quality Manager CQA
Head of central quality assurance

2 MOTIVATION POUR CHANGER

Révision complète

3 CHAMP D'APPLICATION

Toutes les barres de garniture, les auxiliaires stratégiques et les activités commerciales/d'approvisionnement

4 DÉFINITIONS ET ABRÉVIATIONS

Voir chapitre 6.11

5 SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS

- Service des achats
- Service Central Quality Assurance
- Service Safety, Health and Environmental

6 CRITÈRES POUR LES FOURNISSEURS

6.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

6.1.1 Certification

Le Groupe Bekaert est certifié ISO 9001 et ISO 14001. Certains services sont certifiés ISO/TS 16949 et OHSAS 18001. Pour les fournisseurs de barres de garniture et d'auxiliaires stratégiques, les éléments suivants sont d'application :

Certifications minimales exigées des fournisseurs : **ISO 9001** par un organisme de certification tiers accrédité. Les fournisseurs présenteront les certificats de gestion de la qualité valables à Bekaert.

A défaut de certificat, le fournisseur devra prouver qu'il dispose d'un plan d'action solide en vue d'obtenir le certificat en question ou de respecter* la norme ISO 9001. A défaut de certificat, les auditeurs de Bekaert pourront inspecter le fournisseur afin d'établir si les méthodes de travail de ce dernier sont conformes à la norme ISO 9001.

*Plan d'action visant à obtenir la certification ou la conformité dans un délai d'un an.

6.1.2 Contrôle des archives

Les fournisseurs sont tenus de conserver leurs archives dans le respect des normes en vigueur. Les fournisseurs ne peuvent pas apporter de modification à un produit ou à un procédé en vue de fabriquer un produit sans l'accord écrit exprès de Bekaert. Si le fournisseur souhaite apporter une modification à un produit et/ou à un procédé, il devra introduire une demande pertinente.

6.1.3 Qualité du produit

Les fournisseurs sont totalement et exclusivement responsables de la qualité des produits et services livrés, en ce compris les services sous-traités et sous-contractés, envers le Groupe Bekaert au regard du respect des données techniques de Bekaert le cas échéant.

Bekaert ou un tiers indépendant pourra inspecter à tout moment les infrastructures de production du fournisseur. En aucun cas, cette inspection ou toute suggestion émanant de Bekaert ne limitera la responsabilité des fournisseurs quant à leurs produits. Le Groupe Bekaert pourra, sans toutefois y être obligé, contrôler les produits entrants par le biais d'échantillons ou autres. Toute acceptation (des premiers échantillons notamment) n'affecte en aucun cas le droit de Bekaert de contester la conformité d'une livraison en cas de non-conformité pendant la production en série. La production en série représente les livraisons ultérieures à la validation des premiers échantillons.

6.1.4 Conformité à la loi et aux règlements en vigueur

Les fournisseurs devront en permanence livrer des produits respectueux des normes gouvernementales et de sécurité en vigueur quant aux matériaux interdits, toxiques et dangereux, ainsi que les normes écologiques, électriques et électromagnétiques applicables dans le pays de fabrication et le pays de destination.

Les fournisseurs doivent ajouter SDS à la première livraison et à chaque fois qu'un changement se produit selon les normes en vigueur (exception faite des barres de garniture).

Les fournisseurs peuvent recevoir des consignes quant à l'envoi de rapports sur le site IMDS le cas échéant : www.mdsystem.com.

6.1.5. Qualité des produits entrants

Les fournisseurs de Bekaert sont responsables du contrôle et de l'amélioration continue de leurs propres fournisseurs. Les fournisseurs de Bekaert exigeront également des fournisseurs à qui ils font appel pour leurs marchandises et services de production qu'ils respectent les présentes clauses. Ils devront mettre en oeuvre et enregistrer les contrôles opportuns. Les fournisseurs de Bekaert doivent sélectionner leurs fournisseurs sur la base des attentes de Bekaert visant à l'absence totale de défaut, et de leur capacité à maintenir des procédés solides tout au long de la vie du produit.

6.1.6. Respect du Code de conduite des fournisseurs de Bekaert

Tous les fournisseurs (ainsi que leurs affiliés) respecteront les clauses du Code de conduite des fournisseurs de Bekaert en signant et en retournant le formulaire d'acceptation à Bekaert.

6.2 PROCESSUS D'ACHAT

Bekaert assimile ses fournisseurs à des Partenaires commerciaux. La société s'engage à mener ses opérations de manière équitable et éthique dans un esprit de concurrence ouverte et loyale, dans les meilleurs intérêts de Bekaert et de ses partenaires commerciaux.

Bekaert considère sa chaîne d'approvisionnement comme un élément essentiel pour le développement et la mise en oeuvre de son Programme de responsabilité sociale d'entreprise. Elle attend de ses Partenaires commerciaux qu'ils manifestent un intérêt certain pour la responsabilité sociale et écologique dans l'exercice de leurs activités.

Bekaert s'engage à collaborer étroitement avec ses Partenaires pour promouvoir et encourager le respect des lignes directrices suivantes.

Code de conduite du fournisseur Bekaert : Bekaert attend de ses Partenaires commerciaux qu'ils

- respectent le Code de conduite du fournisseur Bekaert et intègrent des stratégies visant au respect de l'environnement, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, les droits de l'homme et le droit du travail à leurs pratiques commerciales et de décision afin que leurs opérations et les produits livrés à Bekaert respectent les lois et règlements nationaux ou autres en vigueur.

6.3 PLANIFICATION DE QUALITÉ AVANCÉE ET VALIDATION DE NOUVELLE PIÈCE

6.3.1 Validation de nouvelle pièce

Le cas échéant et sur accord de Bekaert (en cas de produits finis destinés au secteur automobile, les démarches seront entreprises par Bekaert), les barres de garniture et les auxiliaires peuvent faire l'objet d'un procédé de validation des pièces de production (PPAP).

Bekaert informera le fournisseur s'il doit introduire un PPAP conformément aux critères imposés par les clients Bekaert (le cas échéant).

Livraison des premiers échantillons - PPAP.

Le fournisseur présentera des échantillons et des documents pour validation dans les cas suivants (toutes les procédures ci-dessous doivent être validées par un représentant de Bekaert dûment mandaté avant le début des opérations) :

- Nouveau fournisseur ou nouveau produit
- Modifications d'ingénierie
- Modification des procédures de fabrication ou du site de production
- Nouveau matériel de production

Tous les critères stipulés sur le dessin ou sur le formulaire technique et avalisés par un responsable de Bekaert doivent être respectés.

Le fournisseur examinera toutes les données figurant sur les documents reçus de Bekaert et avertira Bekaert par écrit et sur-le-champ en cas d'imprécision, d'erreur ou d'omission. Si nécessaire et sans compensation supplémentaire, les meilleures corrections seront proposées par le Fournisseur.

En livrant une nouvelle pièce, le fournisseur accuse réception et atteste sa compréhension de toutes les données et caractéristiques techniques en vue de donner suite aux éléments du bon de commande.

Si le fournisseur ne peut pas respecter les caractéristiques techniques, il devra immédiatement contacter le service des achats de Bekaert.

Premiers échantillons : le fournisseur remettra les premiers échantillons obtenus avec les procédures et les outils de production en série. Il incombe au fournisseur de veiller à ce que les pièces respectent les

caractéristiques techniques et matérielles figurant dans les schémas avant leur livraison. Les échantillons non conformes aux critères de Bekaert seront rejetés.

Chaque exception ou écart vis-à-vis de ces données techniques ou d'autres critères imposés par Bekaert, tels qu'ils ont été transmis à l'origine, nécessite un accord écrit préalable de la personne autorisée (service Qualité) chez Bekaert. La présentation des premiers échantillons et, le cas échéant, le fichier PPAP (PSW, cotes, rapports SPC, COA, R&R et plan de contrôle) seront transmis au service Qualité compétent.

Le fournisseur doit garantir que ses produits seront conformes aux échantillons validés, sans aucune différence.

Seuls les produits, les articles, les pièces et les services officiellement validés, conformément à la procédure stipulée dans le système de qualité de Bekaert, peuvent être fournis.

6.3.2 Planification de qualité avancée

Bekaert encourage tous ses fournisseurs à travailler conformément à la Planification de qualité avancée (pour les produits) sur la base des outils suivants :

- PFMEA
- Plan de contrôle
- Organigramme de procédés
- SPC
- Instruction de procédé
- MSA

En cas d'accord avec le Groupe Bekaert, les données et documents exigés des fournisseurs sont : plan de contrôle, PFMEA, organigramme de procédés, certificats, plan d'urgence, MSA et données techniques approuvées. Bekaert apportera son aide au fournisseur en discutant de ces éléments lors des réunions techniques le cas échéant.

6.4 VALIDATION DU FOURNISSEUR ET ÉVALUATION

6.4.1 Validation d'un nouveau fournisseur et/ou d'un nouveau produit

La procédure de validation comprend les étapes suivantes :

- Sur demande, les fournisseurs devront procéder à une auto-évaluation. Bekaert ou un tiers indépendant pourront également assurer l'audit.
- Tous les fournisseurs de Bekaert respectent au minimum la norme ISO-9001. Ils sont certifiés ou en passe de le devenir. V. chapitre 6, point 6.1.1.
- Tous les systèmes des fournisseurs doivent réussir l'épreuve de validation.
- Tous les produits du fournisseur doivent réussir l'épreuve de validation (selon l'épreuve de la plate-forme d'activité pertinente au sein de Bekaert).

- Tous les fournisseurs doivent respecter le Code de conduite des fournisseurs de Bekaert.

6.4.2 Evaluation du fournisseur

Chaque fournisseur sera régulièrement évalué sur la base de la méthode d'évaluation des fournisseurs de Bekaert.

6.5 PRODUCTION EN SÉRIE - DOCUMENTS D'EXPÉDITION ET ÉTIQUETAGE DES PRODUITS

Le fournisseur confirmera la réception de toute commande. Il donnera suite à la commande et respectera toutes les consignes y figurant.

Chaque envoi sera accompagné d'un bordereau d'expédition/connaissance affichant clairement les données suivantes :

- Nom du fournisseur
- Date d'envoi
- N° du bordereau d'expédition
- N° du bon de commande
- Code d'article Bekaert
- Description de l'article selon le bon de commande
- Quantité expédiée
- Numéros de lot des marchandises livrées

Autres documents nécessaires :

- COA du matériel
- CMR avec numéro de porte pour la livraison chez Bekaert le cas échéant (par camion) ou bordereau d'expédition aérienne
- Autres documents nécessaires

Chaque emballage sera étiqueté et identifié conformément aux consignes suivantes :

- Nom du fournisseur
- Référence ou code d'article Bekaert
- Description de l'article
- N° de lot (ou pour les barres de garniture : numéro de coulée)
- Quantité dans l'emballage
- Dimensions (pour les barres de garniture)

6.6 IDENTIFICATION ET TRAÇABILITÉ

L'identification des produits (n° de cavité, n° de catalogue, etc.) sera établie en collaboration avec le service Achat et Qualité (Purchasing and Quality) de Bekaert.

En ce qui concerne la traçabilité des lots, Bekaert exige de ses fournisseurs qu'ils mettent en oeuvre et maintiennent des procédures permettant l'identification des lots de production de la réception des matières premières à la livraison du produit fini en passant par la production et l'expédition.

Le système de traçabilité doit permettre d'isoler les produits et dresser un rapport de toutes les données concernant la production du lot (matériaux, production et contrôle).

Bekaert attend de ses fournisseurs qu'ils produisent les données de traçabilité sur demande de sa part en fonction des données propres à l'envoi.

Tous les résultats d'inspection des produits doivent être conservés par le fournisseur pendant la durée en vigueur dans le pays ou sur le marché.

6.7 NON-CONFORMITÉ

La politique de Bekaert impose de refuser les produits qui ne respectent pas les critères figurant dans les schémas et données techniques de Bekaert. Tous les problèmes de conformité (qualité, livraison, logistique, conception, documents, etc.) du fournisseur seront recensés et envoyés par Bekaert au fournisseur.

Le fournisseur est tenu d'accuser réception de la réclamation dans les 48 heures suivant la réception de la plainte officielle et, le cas échéant et sur demande de Bekaert, envoyer une première réponse comprenant un plan d'action concernant l'inventaire des produits du lot concernés sur son site et sur le site de Bekaert (« actions immédiates », 8D).

Sur le formulaire de réclamation officiel de Bekaert, le fournisseur devra préciser l'état (refabrication, mise au rebut) des produits non conformes.

Dans les 20 jours ouvrés suivant la réception du rapport, le fournisseur produira un plan d'action comprenant :

- L'origine de la non-conformité
- Les mesures correctives prises et les dates de réalisation
- Les mesures préventives mises en oeuvre
- La vérification/l'efficacité des éléments ci-avant

Si le fournisseur ne parvient pas à respecter les critères de qualité, de livraison, les caractéristiques ou les schémas techniques, etc., il pourra demander la validation d'un modèle modifié. La demande de modification doit être introduite auprès du service des achats, où les conditions de validation devront faire l'objet d'une discussion avec le service Qualité. Le service Qualité se réserve le droit de refuser la demande de modification.

6.8 PLANS D'URGENCE

Le fournisseur prévoira des plans d'urgence afin de répondre aux exigences de Bekaert en cas d'urgence, notamment en cas de panne des services publics, de manque de main-d'oeuvre ou de panne matérielle, etc. majeure. Lorsque le fournisseur est averti à l'avance d'une panne pénalisant la production, le fournisseur préviendra tous les sites de réception de Bekaert ainsi que l'acheteur au moins 23 heures avant l'interruption dans la mesure du possible. La nature du problème sera communiquée et les mesures immédiates prises pour garantir la livraison des produits. Parmi les interruptions de production figurent (sans toutefois que cette liste soit exhaustive) les catastrophes naturelles, les troubles politiques, les guerres, les problèmes de capacité, les problèmes de qualité, les grèves ou tout autre événement empêchant le fournisseur d'atteindre les volumes prévus ou de réaliser/soumettre un événement ou une tâche APQP susceptible d'avoir une influence sur le lancement du programme ou son planning (par exemple : PPAP). Le fournisseur devra avertir Bekaert du projet de récupération et des travaux mis en oeuvre pour réduire les effets sur Bekaert. Sur demande, le fournisseur détaillera ses plans d'urgence à Bekaert.

6.9 AMÉLIORATION CONTINUE

Le fournisseur veillera à toujours améliorer la qualité, la livraison, le prix et les autres services fournis. Notamment, la qualité à la première livraison (FTQ), le pourcentage de livraison dans les délais, la réactivité, etc. Pour contribuer à la réalisation de ces objectifs, l'entreprise du fournisseur établira, contrôlera, priorisera et interviendra sur les objectifs stratégiques de performances. Les objectifs doivent être établis sur la base (à tout le moins) des plans commerciaux, des systèmes de gestion, de la qualité des produits, de la capacité de processus et des critères de satisfaction du client. Les actions entreprises pour récupérer les niveaux de performances préalables constituent des mesures correctives et non une amélioration continue.

Bekaert se réserve le droit de se rendre sur le site du fournisseur afin d'évaluer ses programmes de développement continu et les méthodes de production légère. Bekaert pourra le cas échéant prodiguer des conseils visant à l'amélioration. Par ailleurs, Bekaert pourra déployer du personnel en vue d'améliorer un aspect spécifique.

6.10 RESPONSABILITÉ DU GROUPE BEKAERT

- Bekaert détaillera toutes les caractéristiques techniques des produits.

Accords approuvés de Bekaert :

- le Groupe Bekaert apportera son aide au fournisseur lors de la conception et de la production en cas d'accord écrit pendant la négociation. A cette fin, des contrats de développement commun ou de co-fabrication régis par des contrats de confidentialité, le cas échéant, seront signés.
- Le Groupe Bekaert fournira des prévisions pour la production et des commandes de livraison non contractuelles en cas d'accord lors de la négociation.

6.11 DÉFINITIONS

Abréviations	Définition
ISO 9001	Norme régissant le système de gestion de la qualité
ISO 14001	Norme régissant le système de gestion de l'environnement
OHSAS 18001	Norme régissant le système de gestion de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail
ISO/TS 16949	Référence technique pour le secteur automobile d'après la norme ISO 9001
SDS	Fiche de sécurité
IMDS	Système International de collecte de Données Matières
PPAP	Procédé de validation des pièces de production
PSW	Garantie de soumission de produit
SPC	Contrôle du processus statistique
COA	Certification de validation
R&R	Répétabilité et reproductibilité
Plan de contrôle	Contient les tests pendant toutes les étapes de produits ainsi que leur fréquence
PFMEA	Mode Défaillance système et analyse des effets
Organigramme de procédés	Décrit les étapes de fabrication d'un produit donné
Plan d'urgence	Décrit les actions entreprises en cas de force majeure
Caractéristiques techniques	Décrit les aspects techniques d'un produit, d'un emballage, d'une livraison...
CMR	Convention sur le contrat pour le transport international de marchandises sur route
8D	Méthode en 8 étapes pour une approche structurée de la gestion des réclamations
Auxiliaires stratégiques	Auxiliaires stratégiques ayant un impact considérable sur les propriétés finales du produit fini

7 MESURES CORRECTIVES

Non applicable

8 RÉFÉRENCES/ANNEXE

SP-Q-31101-F01-BCQA: Conditions pour les fournisseurs – Formulaire d'acceptation